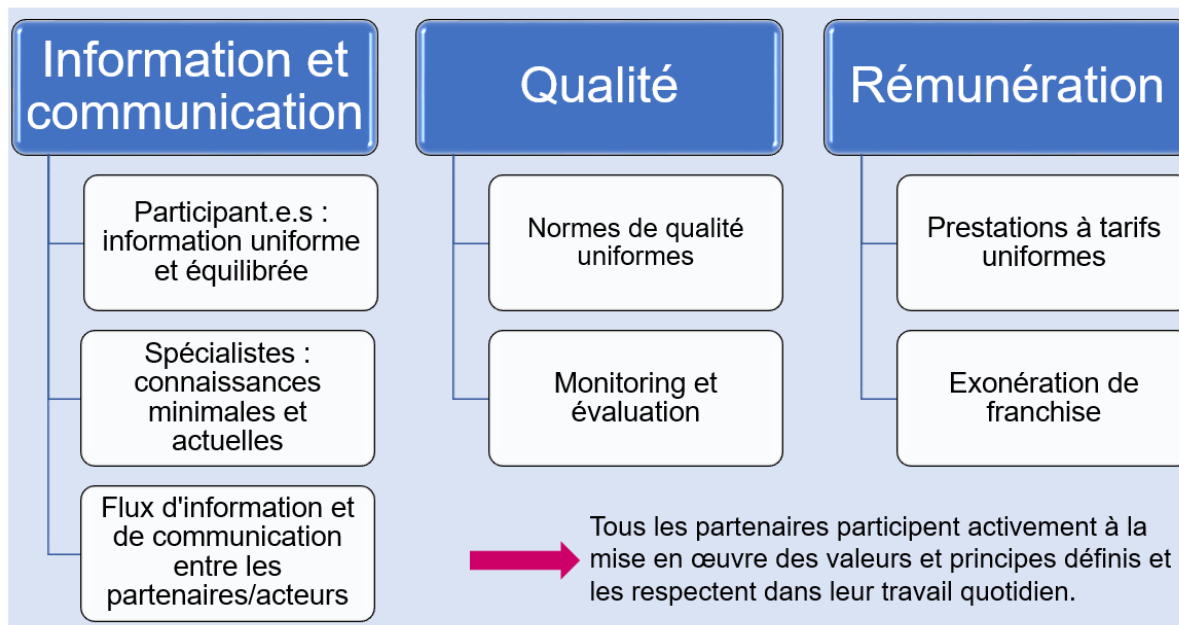


## Planification et mise en œuvre de programmes de dépistage du cancer du côlon, projet NSK 2.1

### Division du projet et vue d'ensemble des sous-projets



#### Module Information et communication

- **Elaboration d'un matériel** d'information équilibré sur les avantages et les inconvénients de l'examen de dépistage et sur les différentes méthodes, invitant également la population cible à y participer.
- **Proposition de matériel d'information aux politiques et aux décideurs-euses** pour les soutenir dans l'élaboration des décisions.
- **Mise à disposition d'une documentation scientifique, d'outils d'apprentissage et de formation continue** s'adressant aux prestataires impliqués, c.-à-d. aux médecins de famille, pharmacien-ne-s, gastroentérologues, pathologistes, aux programmes ainsi qu'aux laboratoires.
- Garantie de mise en réseau et de circulation de l'information entre les acteurs impliqués grâce à une **coordination** centralisée.

#### Module Garantie de qualité

Il est primordial que tous les professionnel-le-s du dépistage du cancer colorectal garantissent des normes de qualité élevées en matière d'organisation, de communication, de déroulement de l'itinéraire du bénéficiaire – de l'information au diagnostic en passant par l'examen – de collecte de données, etc. C'est de cette manière seulement que les programmes de dépistage pourront déployer tous leurs effets et réduire la mortalité liée au cancer.

- Dans ce but, des **normes de qualité pour le dépistage organisé du cancer colorectal** en Suisse ont été développées dans le cadre du projet avec des représentant-e-s de tous les acteurs impliqués. Il s'agit de s'aligner sur les normes européennes et de les ancrer dans le système de santé suisse.

Une collecte de données harmonisée et coordonnée en vue d'un monitoring national pour contrôler l'efficacité du dépistage du cancer colorectal est indispensable.

- Des **directives de monitoring et de collecte de données** sont élaborées à cet effet. Les conclusions devront permettre une amélioration continue de l'offre.

### **Module Rémunération et activité politique**

- Les prestations proposées dans le cadre d'un programme seront réalisées à un **tarif national standard** et prises en charge par l'assurance obligatoire des soins.
- Le dépistage du cancer colorectal devrait être exempté de franchise **jusqu'à 74 ans**.
- Les cantons doivent être activement soutenus dans la mise en place de programmes. Pour ce faire, des **guides** et des contacts personnels seront mis à disposition pour proposer une aide concrète aux éventuels initiateurs·trices.